


Profil Pays – Gabon

1- Informations générales

	Nom complet du pays	République Gabonaise
	Capitale du pays	Libreville
	Langue(s) officielle(s)	Français
	Ports Principaux	<ul style="list-style-type: none"> - Port Commercial d'Owendo - Port Commercial de Port-Gentil
	Littoral (km)	900 km environ

2- Autorités nationales compétentes chargée de la préparation à la lutte et la lutte en cas de déversement d'hydrocarbures

Lutte en mer

Ministère/Département/Agence	Marine Nationale
Point de contact en charge des questions de lutte en mer	État-major de la Marine Nationale
Adresse	Libreville
Téléphone	-
Mobile	-
Fax	-
Courriel	-

Lutte à terre

Ministère/Département/Agence	Ministère de l'Intérieur
Point de contact en charge des questions de lutte à terre	Direction Générale de la Protection Civile
Adresse	B.P : 2110 - Libreville
Téléphone	+241.07.29.69.48
Mobile	+241.06.82.65.45
Fax	-
Courriel	matoumbadiyabi@yahoo.fr

3- Points de contact

Point Focal GI WACAF

Nom	Yannick SONNET ONGWONWOU
Ministère/ Département / Agence	Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature -
Poste	Directeur Général
Adresse	Libreville
Téléphone	+241.02.40.40.28
Mobile	
Fax	-
Courriel	ysodgepn@gmail.com

Point Focal OMI

Nom	NDZIBE Ruben
Ministère/ Département / Agence	Marine Marchande
Poste	Directeur Général

Adresse	B.P : 803 / Owendo
Téléphone	+241. 01.76.06.00
Mobile	+241. 07.34.49.39
Fax	+241. 01.76.01.85
Courriel	dgmmgabon803@gmail.com

4- Plan National d'Intervention d'Urgence (PNIU) en cas de déversement d'hydrocarbures

Élaboration du PNIU

Nom du PNIU	Plan d'Urgence National du Gabon (PUNG)
Statut du PNIU	Finalisé et approuvé
Acte administratif d'approbation initial - Numéro et date	Décret n°653/PR/MTEPN du 21 mai 2003 relatif à la préparation et la lutte contre les pollutions par les hydrocarbures et autres substances nuisibles
Date de dernière mise à jour approuvée	L'Exercice de 2012 a révélé certains écarts à réactualiser
Comité / Groupe de travail en charge de la question	Comité National GI WACAF

Composants du Plan National d'Intervention d'Urgence

- Politique sur l'utilisation des dispersants

Statut de la politique sur l'utilisation des dispersants	En cours de développement
L'utilisation des dispersants est considéré comme (première/deuxième/dernière option/pas une option).	Dernière option
Indiquer le nom de l'acte administratif régissant la politique d'utilisation de dispersants.	Arrêté n°383/05/MEFEPEPN/SG/CENAP du 18 mai 2005 fixant les règles techniques d'utilisation des dispersants chimiques en République Gabonaise pour la protection de l'environnement
Existe-t-il une liste de dispersants approuvés ? Si oui est-elle publique ?	Processus en développement

Existe-t-il une procédure d'approbation ?	Oui.	
Si oui quelle autorité en est responsable ?	Coordonnée par le Ministère en charge de l'Environnement	
Cette même autorité est-elle responsable de l'autorisation d'utilisation des dispersants en situation d'urgence?	Nécessité de s'en référer au Premier Ministre	
Est-ce que la politique sur l'utilisation de dispersants est prise en compte dans le PNIU ?	Non. Pas de manière expresse.	
Quelles sont les limites géographique et bathymétrique pour l'utilisation des dispersants ?	Selon l'Arrêté n°383/05 susvisé : <ul style="list-style-type: none"> • au-delà de 18m de profondeur ; • au-delà de 15 km de la côte, dans le sens du courant. 	
Existe-t-il des stocks de dispersants ?	Oui.	
Emplacement des sites de stockage	Dans l'Industrie pétrolière	
Nom	Propriétaire	Volume

- Cartographie de sensibilité

Statut des cartes de sensibilité	En cours de développement
Groupe de travail / Comité en charge	Supervision : Ministère des Hydrocarbures ; Acteurs publics et privés compétents.
Est-ce que les cartes de sensibilité sont prises en compte dans le PNIU?	Non
Date de validation et de dernière mise à jour	-
Est-ce que la carte couvre l'intégralité du littoral ?	Oui
Les cartes de sensibilité sont-elles accessibles au public ?	Non
Sur quel support les cartes de sensibilité sont-elles disponibles ? Papier ou électronique ?	Les 2 supports : numérique et sur papier

- Plan d'évaluation et de nettoyage du littoral

Statut du plan de nettoyage du littoral	En cours de développement
Quelle est l'autorité en charge du nettoyage du littoral ?	Dans le PUNG, c'est le Ministère de l'Intérieur en collaboration avec l'Environnement, etc.
Date de validation et de dernière mise à jour	-
Est-ce que le plan de nettoyage du littoral fait partie du PNIU ?	Oui
Est-ce que le plan de nettoyage du littoral intègre la stratégie d'évaluation et de nettoyage du littoral (<i>Shoreline Cleanup and Assessment Technique (SCAT)</i> en anglais) ?	-
Est-ce que les volontaires civils peuvent prendre part au nettoyage du littoral ? Si oui, un plan de gestion des volontaires est-il prévu en cas de déversement d'hydrocarbure ?	Oui

- Plan de gestion des déchets souillés par les hydrocarbures

Statut du plan de gestion des déchets	Pas initié
Groupe de travail / Comité en charge	-
Date de validation et de dernière mise à jour	-
Est-ce que le plan de gestion des déchets fait partie du PNIU?	Oui, en grande partie
Le plan de gestion des déchets prend-t-il en compte le transport, le stockage temporaire et l'élimination finale des déchets ?	Oui
Les déchets souillés sont-ils considérés comme des déchets dangereux dans la	Oui

législation nationale ?	
Quels sont les lois et règlements qui régissent la gestion des déchets au niveau national ?	<p>- Loi n°007/2014 du 1^{er} août 2014 relative à la Protection de l'Environnement en République Gabonaise ;</p> <p>- Décret n°541/PR/MEFEPEPN du 15 juillet 2005 réglementant l'élimination des déchets.</p>

- Plan d'intervention pour la sauvegarde de la faune souillée

Statut du plan d'intervention pour la sauvegarde de la faune souillée	Pas initié
Groupe de travail / Comité en charge	-
Date de validation et de dernière mise à jour	-
Est-ce que le plan d'intervention pour la sauvegarde de la faune souillée fait partie du PNIU?	Non
Existe-t-il des organismes nationaux travaillant sur la question ? Si oui, lesquels ?	Non
Existe-t-il des accords de coopération avec des structures spécialisées à l'international ?	-

- Politique de brûlage in-situ

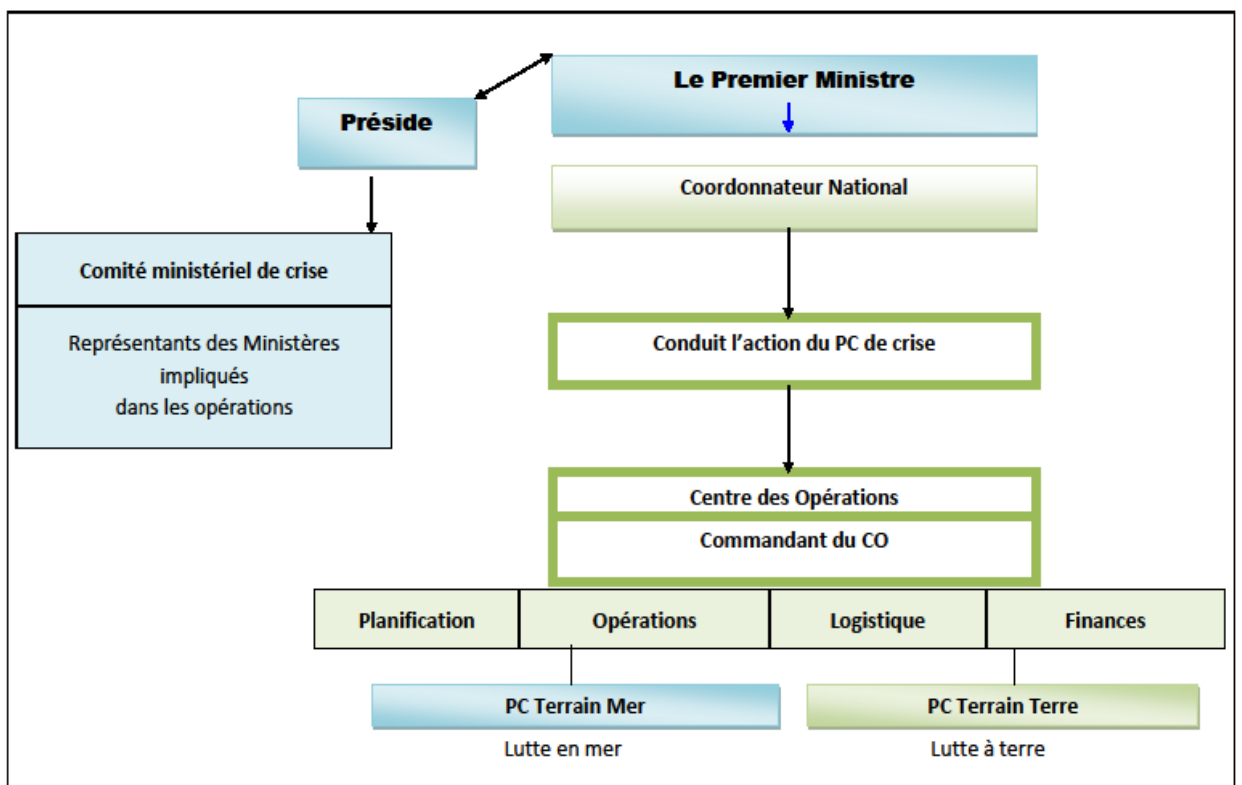
Statut de la politique de brûlage in-situ	Pas initié
Groupe de travail / Comité en charge	-
Date de validation et de dernière mise à jour	-
Est-ce que la politique de brûlage in situ fait partie du PNIU?	Non. Pas mentionné expressément.
Quelle est la procédure d'autorisation en cas d'incident ?	-

Organisation

- Système de Gestion de crises (IMS)

Est-ce qu'une approche reprenant les concepts du Système de Gestion de Crise (Incident Management System – IMS en anglais) est utilisée dans le PNIU ?	Oui
Est-ce que chaque rôle défini est associé à une personne/fonction ?	Oui
Les coordonnées des personnes identifiées sont-elles rassemblées dans une annexe ?	Non

- Organigramme



[Aspects transfrontaliers/internationaux](#)

- Coopération transfrontalière/internationale

Quels sont les mécanismes de coopération de lutte au niveau bilatéral et/ou sous régional qui sont intégrés dans le PNIU?	Respect des engagements internationaux dans l'exercice des Accords régionaux de coopération auxquels le Gabon est partie
Est-ce que des exercices transfrontaliers sont organisés régulièrement ? Si oui, selon quelle fréquence ?	Oui
Indiquez la date du dernier exercice transfrontalier	En septembre 2015 : exercice transfrontalier Gabon/Congo
Est-ce que votre pays est engagé dans une coopération avec des projets/institutions visant à améliorer la capacité de préparation à la lutte et lutte ? Si oui, lesquels ?	Oui. OMI, US Africa Command, entre autres.

- Circulation transfrontalière/internationale d'expertise et d'équipement

Existe-t-il des procédures douanières et d'immigration spécifiques pour faciliter l'importation de matériel et/ou d'expertise ?	Oui
Si oui, quelle est la procédure à suivre ?	Codes CEMAC et des Douanes en vigueur

[Autres éléments du Plan National d'Intervention d'Urgence](#)

Quelle est la procédure de mise à jour du PNIU ? Le PNIU mis à jour doit-il être officialisé par un acte administratif (ex : décret, arrêté...) pour être applicable ?	Selon les canaux officiels. Révision ou compléments par actes réglementaires.
La méthode d'analyse des avantages environnementaux nets (NEBA) est-elle inscrite dans le PNIU ?	Non
Est-ce que le PNIU prend en compte les différents niveaux de préparation (Tiers 1, 2,3) ?	Oui

Est-ce que le PNIU prend en compte la surveillance aérienne en cas d'incident (par exemple radar, satellite, aéronef, hélicoptère..) ?	Oui
Est-ce que le PNIU couvre la préparation à la lutte et la lutte en cas de déversements de substances nocives et potentiellement dangereuses (SNPD) ?	Oui. « Substances nuisibles ».
Les plans locaux (industrie, port, terminaux...) sont-ils référencés et intégrés dans le PNIU ?	Oui. « Mise en œuvre du plan d'urgence local ».
Est-ce que le PNIU peut être activé en cas de déversement d'hydrocarbures par une source autre qu'un navire (ex : plateforme offshore, pipeline..) ?	Oui. « Pollution accidentelle : origine accidentelle ».

5- Conventions et Accords

Prévention

Nom	Ratification	Transposition dans la législation nationale
Convention MARPOL 73-78	Loi de ratification n°23 du 02 Juin 1980	
MARPOL IV	Oui-	
MARPOL V	-Oui	
MARPOL VI	-	

Préparation et intervention

Nom	Ratification	Transposition dans la législation nationale
OPRC 1990	12 mai 1992	Décret 653 du 21 mai 2003 susvisé (PUNG)
Protocole OPRC-HNS - 2000	-	

Responsabilité et indemnisation

Nom	Ratification	Transposition dans la législation nationale
CLC 1992	Oui	
FONDS 1992	Oui	
Fonds Complémentaire		
Convention HNS 2010		
Convention Hydrocarbures de soute – 2001		

Accords Sous -Régionaux et Bilatéraux

Nom	Ratification	Transposition dans la législation nationale
Convention d'Abidjan	11 février 1989	
Convention d'Abidjan - Protocole relatif à la pollution par les hydrocarbures	idem	
Plan régional de lutte contre les déversements du Programme du Grand Ecosystème Marin du Courant de Guinée (GCLME)	-	
Convention de Bamako (sur l'interdiction d'importer en Afrique des déchets dangereux et sur le Contrôle des Mouvements transfrontaliers et la Gestion des déchets dangereux produits en Afrique)	14 août 2000	

6- Formation

Est-ce que le pays organise des formations internes et/ou des exercices au moins une fois par an?	Oui
---	-----

7- Expertise et ressources au niveau national

Le gouvernement : Administrations et Organismes visés dans le Décret n°653 du PUNG

Le secteur privé : Industrie pétrolière et leurs sous-traitants

Equipement

Est-ce que la capacité nationale de lutte contre les déversements est suffisante pour mettre en œuvre les opérations d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures (TIER1) ?	Moyennement
Est-ce que la capacité nationale de lutte contre les déversements est suffisante pour mettre en œuvre les opérations d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures (TIER2) ?	Non
Est-ce que la capacité nationale de lutte contre les déversements est suffisante pour mettre en œuvre les opérations d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures (TIER3) ?	Non

8- Industrie

Quels partenaires industriels du secteur Oil & Gas sont présents et opèrent dans votre pays?	Union Pétrolière Gabonaise (UPEGA)
Existe-t-il un groupe de travail/une plateforme qui regroupe le gouvernement et les industriels sur les questions liées à la préparation à la lutte et la lutte ? Si oui quel est son nom ?	Oui. Comité National GI WACAF
Y a-t-il une mise en commun des ressources humaines et matérielles lors des exercices et/ou formations entre industrie et gouvernement ?	Oui
Merci de préciser tout autre aspect pertinent de coopération entre industrie et gouvernement	Réunions et Collaborations régulières